



La petite charte des Coteaux d'Eos

*Les caractéristiques du lieu (écolieu et refuge nature),
son état (en cours de restauration), de même que sa localisation (dans les collines)
imposent certaines règles de bon-sens répertoriées ci-dessous.*

Merci donc à vous de...

... ne pas fumer, ni faire de feu sur l'ensemble du site

Le site est situé dans une zone naturelle de massifs où la végétation (guarrigue, lande, bruyère...) est très exposée aux incendies. Tout feu et toute utilisation d'appareils susceptibles de produire des étincelles y sont strictement interdits.

... ne pas escalader ou enjambrer les murs de terrasses

Les murs de soutènement sont en pierres sèches et ne tiennent en place que par la seule organisation des pierres entre-elles. Ils sont anciens et ont subis les affres du temps. Ils sont donc fragilisés, et même pour certains déjà effondrés sur certaines portions, les rendant encore plus sensibles aux délogements de pierres.

... rester vigilant dans vos déplacements

Les pierres de toutes tailles qui parsèment le sol, les chutes de branches, les souches qui peuvent subsister (le site est en cours de restauration), les lianes rampantes, les éventuels labours de nos amis sangliers, les puits et trous d'eau sont autant d'occasions de faire une chute et se blesser.

... respecter la propreté du lieu

en ne jetant aucun déchet quel qu'il soit (papier, plastique, kleenex...) par terre, et en veillant à se conformer à la petite explication affichée lors de l'utilisation des toilettes sèches.

... respecter le calme du lieu

en évitant de troubler la quiétude des autres habitants de ce lieu, qu'il s'agisse d'hommes, femmes et enfants ou de la faune sauvage (le site est un oasis nature et un repère LPO).

Plus d'informations sur :

<http://lescoteauxdeos.cc/>